

Conditions générales NautaDutilh SRL

Les présentes conditions générales s'appliquent lorsque vous collaborez avec la SRL NautaDutilh (« **NautaDutilh** »).

Application

1. Les présentes conditions générales s'appliquent à toute mission confiée par un mandant (« **Client** ») à NautaDutilh et à toute autre prestation de service fournie par NautaDutilh.
2. Il peut uniquement être dérogé par écrit aux présentes conditions générales.

Rapport juridique avec NautaDutilh à titre exclusif

3. Toutes les missions sont acceptées exclusivement par NautaDutilh et tous les services sont exécutés exclusivement par NautaDutilh, nonobstant toute autre intention.
4. Les tiers ne peuvent pas revendiquer de droits au sujet de services fournis par NautaDutilh à un Client.

Honoraires et facturation

5. Sauf convention contraire, NautaDutilh déclare sur la base du temps de travail aux taux applicables déterminés annuellement par NautaDutilh, majorés de 6 % pour couvrir les frais généraux de bureau et les frais spécifiques encourus dans le cadre de l'exécution d'une mission.
6. NautaDutilh établit une facture mensuelle. Le délai de paiement est de 30 jours après la date de la facture.

Responsabilité

7. Une faute ou négligence commise dans le cadre d'une prestation de service engage uniquement la responsabilité de NautaDutilh. Cette responsabilité se limite au montant payé par l'assurance en responsabilité souscrite par NautaDutilh, majoré de la franchise prévue dans cette assurance. [Cliquer ici](#) pour le certificat d'assurance. L'application de la présente et toute autre condition concernant la responsabilité est sous réserve des règles professionnelles applicables.
8. Si l'assureur n'intervient pas, la responsabilité totale de NautaDutilh est limitée à 2.500.000 EUR.
9. La responsabilité des personnes liées à NautaDutilh n'est en aucun cas engagée. La notion de « personnes liées à NautaDutilh » recouvre tous les anciens, actuels et futurs (a) actionnaires directs ou indirects de NautaDutilh (« **associés** »), (b) toute autre entité liée à NautaDutilh ou à ses associés dans le cadre d'un groupe, d'une holding, d'une relation de travail ou d'un plan de retraite, (c) toute Fondation chargée de la Gestion de Fonds de tiers liée à NautaDutilh, et (d) les employés, collaborateurs, conseillers, administrateurs, stagiaires, intérimaires et travailleurs indépendants. Les personnes liées à NautaDutilh (ainsi que leurs ayants droit) peuvent également se prévaloir de ces conditions générales.
10. Le Client garantit NautaDutilh et les personnes liées à NautaDutilh contre toute action émanant de tiers, pour laquelle la responsabilité de NautaDutilh est limitée en vertu des articles 7 et 8. Cette garantie inclut également les frais y afférents.

Intervention de tiers

11. NautaDutilh peut faire appel à un tiers pour compte du Client et aux conditions fixées par ce tiers. NautaDutilh peut accepter ces conditions, y inclus une éventuelle limitation de responsabilité, au nom du Client. NautaDutilh n'est pas responsable des fautes commises par ce tiers.

Fonds de tiers

12. NautaDutilh peut détenir des fonds appartenant à ses Clients ou à des tiers et les déposer dans une banque de leur choix ; sa responsabilité n'est toutefois pas engagée si cette banque ne remplit pas ses obligations.

Protection des données

13. Toute communication électronique, y compris le courriel électronique, équivaut à une communication écrite. Dans le cadre de son activité, NautaDutilh utilise des services de communication numérique, de stockage de données et de cloud computing et ne peut être tenue responsable pour les dommages résultant de leur utilisation.
14. NautaDutilh traite les données à caractère personnel de ses Clients et des personnes qui y sont employées, en vue d'assurer un service optimal et de satisfaire à ses obligations légales. [Cliquer ici](#) pour la politique de confidentialité et de cookies.
15. NautaDutilh conserve les dossiers électroniques ou sous format papier pendant un délai de cinq ans au minimum, à dater de la dernière communication avec le Client ou de sa dernière facture relative au dossier en question. À l'issue de ce délai, NautaDutilh est autorisée à détruire ces dossiers. La mission de NautaDutilh se termine en tout cas à la date de la dernière facture dans le dossier concerné.

Règles professionnelles et conformité

16. Les prestations des avocats de NautaDutilh sont soumises à leurs règles professionnelles notamment en matière de plaintes et de contestations. [Cliquer ici](#) pour plus d'informations.
17. NautaDutilh est tenue de s'assurer de l'identité de ses Clients et de signaler les transactions inhabituelles aux autorités, sans en informer le Client.
18. NautaDutilh se conformera à toute autre obligation de signalement ou d'information qui lui est ou sera applicable, comme par exemple en cas de structures fiscales potentiellement agressives. [Cliquer ici](#) pour plus d'informations.

Droit applicable et tribunaux compétents

19. Le droit belge s'applique à toutes les relations juridiques avec NautaDutilh.
20. Tout litige est soumis, en première instance, à la compétence exclusive du Tribunal de l'entreprise de Bruxelles.